Site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet Compte-rendu du comité de pilotage n° 9

Sainte-Croix-Vallée-Française, le 19 janvier 2016

■ Personnes présentes :

Pierre Fesquet, Maire de Moissac Vallée Française,

Yves Desmaret, Conseil départemental du Gard,

Donars Herve, Mairie de Mialet,

Pradeilles Alain, Fédération des chasseurs du Gard,

Galles Frédéric, ONF,

Marmeys Sandrine, Association territoriale Causses Cévennes,

Benoit Patrice, DDTM du Gard,

Beguelin Monique, Mairie de Saint Germain de Calberte,

Meffray-Daval Dominique, DDT 48,

Martin Evan, fédération des chasseurs de la Lozère,

André Eric, fédération des chasseurs de la Lozère,

Hulin Florian, Syndicat forestiers privés du Gard,

André Jean-Max, Maire de Gabriac

Luc Capon, Chargé de mission Natura 2000

■ Personnes excusées :

Pigache Jean-Claude, Président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet et président de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons,

Pierre Plagnes, Maire de Saint Martin de Lansuscle et président du comité de pilotage,

Blandine Jouve et Samuel Delpuech, Chambre d'agriculture de Lozère,

Nadine Bosc Bossut, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,

Florian Urban, Fédération de pêche de Lozère,

Emmanuelle Solignac, DDCSPP de Lozère,

Floriane Rouge, Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons,

Eric Debenne, Directeur du comité départemental du Tourisme de Lozère,

Ouverture de séance

En raison d'obligations liées aux intempéries sur sa commune, Monsieur **Pierre Plagnes**, président du comité de pilotage, ne pourra pas présider ce copil. **Dominique Meffray-Daval** de la DDT de Lozère représente les services de l'État en Lozère et assure avec le chargé de mission Natura 2000 la tenue de ce comité de pilotage. **Dominique Meffray-Daval et Luc Capon** remercient les personnes présentes. Les personnes et organismes excusés sont communiqués à l'assemblée.

Luc Capon annonce l'ordre du Jour et commence la présentation du bilan d'activité :

- 1- bilan d'activité 2015,
- 2- projet agro-environnemental et climatique 2015 et perspectives 2016/2017, 2018 ?
- 3- proposition d'animation 2016,
- 4- point sur la châtaigneraie,
- 5- questions diverses.

Dominique Meffray-Daval ajoute à cet ordre du jour le renouvellement de la structure animatrice afin d'être en règle avec les articles L414-2 et R414-8-1 du code de l'environnement : la collectivité territoriale ou le

groupement chargé de suivre la mise en œuvre du docob doit être désignée pour une durée de trois ans renouvelable.

1-Bilan d'activité 2015

Luc Capon présente le bilan d'activité 2015 (cf. diaporama ci-joint),

Synthèse des remarques :

Remarques sur le projet de panneaux d'information et de sensibilisation :

Sandrine Marmeys de l'ATCC indique que l'association territoriale porte un programme Leader et explique que le projet de panneau rentre dans la stratégie de ce programme. La question est de décider si ces panneaux concerneront uniquement le site Natura 2000 Vallée du Gardon de Mialet ou pourraient concerner tous les sites Natura 2000 présents sur le territoire du GAL. L'ATTC se demande s'il n'est pas nécessaire d'élargir la réflexion sur l'ensemble des sites Natura 2000 présents sur le Sud Lozère.

Luc Capon indique que le site Natura 2000 est sur deux GAL, un en Lozère et un dans le Gard. Il faudra donc un dossier par GAL car une seule demande n'est pas envisageable.

Contrats Natura 2000:

Dominique Meffray-Daval, explique qu'il y a des contrats Natura 2000 en file d'attente et qu'il est souhaitable d'anticiper le montage des contrats pour être inscrits dans cette file d'attente. Cela permet aux services de l'État (DREAL et DDT) d'argumenter pour appeler les crédits nécessaires. La contractualisation sur le site Natura 2000 du Gardon de Mialet sera étudiée prioritairement par rapport aux sites ayant déjà pu bénéficier de plusieurs contrats dans le programme précédent.

Florian Hulin demande s'il y a des contrats forestiers en préparation?

Luc Capon explique qu'il n'y a pas encore de contrat forestier. Toutefois, il y a un projet avec le CRPF pour inciter les propriétaires à monter des contrats Natura 2000 forestiers sur la zone de pin de Salzmann à Mialet.

Résultats enquête sur natura 2000 conduit en 2014 :

Devant les résultats présentés, **Dominique Meffray-Daval** demande quelle est la cause du faible taux de lecture de la lettre d'information. Est-ce parce qu'elle n'a pas été distribuée partout ?

Luc Capon explique que tous les habitants reçoivent cette lettre d'information sur la partie Lozère et uniquement les boites lettres qui n'ont pas de stop pub sur la partie gardoise.

Sandrine Marmeys s'étonne que 50% ne lisent pas la lettre d'information mais que 75% des interrogés connaissent Natura 2000.

Luc Capon explique que la lettre d'information n'est pas le seul outil de communication, ce qui peut permettre d'expliquer ce résultat.

Dominique Meffray-Daval se demande s'il est judicieux de conserver cette lettre d'information sous cette forme, et s'il ne faut pas réfléchir à un autre mode de diffusion de l'information sur le site. **Patrice Benoit** évoque que la question s'est posée sur le Gardon de Saint Jean et que le choix a été fait de la conserver.

Luc Capon explique qu'il y a en effet 50% qui ne l'ont pas lu parmi le panel qui ont répond à l'enquête mais qu'il y aussi près de 50% qui ont lu cette lettre d'information et que tous les outils de communication se complètent pour informer les habitants, notamment les bulletins municipaux qui sont les documents les plus lus d'après l'enquête.

Bilan demande de subvention et autofinancement 2015 :

L'année 2015 a été une année avec un autofinancement à 20%. **Dominique Meffray-Daval** explique que l'État a pris le relais des crédits Européens en 2015 ce qui explique un financement à hauteur de 80%. **Patrice Benoit** explique que la Lozère avait un fonctionnement différent par rapport aux autres départements. Les autres départements du Languedoc Roussillon ont toujours eu à apporter un autofinancement à hauteur de 20%.

Luc Capon indique qu'en 2016 il n'y a aura plus d'autofinancement car le taux d'aide est de 100% pour cette année.

Après consultation, l'ensemble des membres du comité de pilotage valide le bilan d'activité 2015

2- projet agro-environnemental et climatique 2015 et perspectives 2016/2017, 2018 ? (cf. diaporama ci-joint)

Sandrine Marmeys explique que le PAEC a été retenu que sur 1 an. Pour le nouveau projet elle indique que le nombre de mesures est plus réduit et mieux ciblé. **Luc Capon** espère que cette simplification permettra de toucher de nouveaux agriculteurs. Des courriers seront envoyés aux agriculteurs au cours du premier trimestre pour leur présenter le nouveau projet.

Pierre Fesquet s'interroge sur le périmètre et notamment la légitimité de l'ATCC de porter le PAEC sur ce nouveau périmètre sur une zone qui est sur plus de la moitié dans le Gard. **Sandrine Marmeys** explique que l'ATCC a fait le choix de valoriser le travail qui a été fait sur la campagne 2015 et de se positionner pour poursuivre le portage du PAEC après consultation des élus de l'ATCC.

3- propositions d'animation 2016 (cf. présentation ci-jointe)

Luc Capon fait des propositions pour l'année 2016

Synthèse des remarques :

Frédéric Galles demande s'il y a de prévu une animation sur le castor. **Luc Capon** répond que pour cette année ce n'est pas prévu. Il est envisagé une animation sur les papillons et sûrement sur les orchidées. Il explique aussi qu'il est nécessaire de faire des choix pour cette année étant donné que beaucoup de temps de travail va être consacré au montage des contrats natura 2000 et aux MAEC.

4-Point sur la châtaigneraie (cf. diaporama ci-joint)

Luc Capon présente les évolutions de la définition de la châtaigneraie en tant qu'habitat naturel d'intérêt communautaire.

Frédéric Galles explique que, pour la châtaigneraie et dans le cadre de l'aménagement de la forêt domaniale des Gardons, il est envisagé de conserver la châtaigneraie et de travailler à son profit quand elle est à sa place et de la substituer par d'autres essences quand il n'est pas possible de la conserver. Il ajoute que, dans l'aménagement de la forêt domaniale des Gardons, la faune et la flore remarquables seront prises en compte dans l'aménagement et seront cartographiées. Ce document sera prochainement consultable en ligne sur le site de l'ONF.

Florian Hulin explique que, pour la châtaigneraie, les forestiers font un diagnostic sur le terrain pour savoir si le châtaignier est à sa place ou non et cette évolution va permettre pour les forestiers d'adapter les forêts au changement climatique. Il ajoute que une étude qui a été faite sur l'état de la châtaigneraie cévenole par le CRPF est disponible sur leur site internet.

5-Ouestions diverses

<u>Suivi castor</u>: Un travail serait à conduire sur le Castor car il n'y a pas d'état zéro sur le nombre d'individus ou de huttes alors qu'il est soupçonné depuis deux ans une baisse des effectifs. Il est proposé et validé de monter un projet de suivi, notamment le suivi des huttes de castor.

<u>Projet de lutte contre le ragondin :</u> monter un projet local pour lutter contre cette espèce invasive avec les associations de chasse locales

Pierre Fesquet indique qu'il y a une dizaine d'année le ragondin montait jusqu'à Moissac Vallée Française. Les membres valident ce projet.

Projet de courrier et de rencontre des fédérations des chasseurs du Gard et de la Lozère sur la problématique de dégât de sanglier dans le cadre des contrats Natura 2000:

Evan Martin explique que la fédération des chasseurs de Lozère a été sollicitée sur le site Natura 2000 de la vallée du Galeizon du fait de dégâts de sanglier sur des parcelles ayant fait l'objet de contrats Natura 2000. Des solutions ont été proposées, notamment des mises en défens et à ce jour ils n'ont pas de retour des propriétaires contractants. D'autres programmes sont en cours sur cette problématique au niveau national, régional ou local.

Luc Capon indique que la structure animatrice du site Natura 2000 n'est pas toujours au courant des programmes en cours sur le sanglier. Cette rencontre permettrait de faire le point sur ces programmes et faciliterait l'information des habitants notamment lorsque le chargé de mission est questionné sur le sujet. Eric André explique que des clôtures électriques sont installées toutes les semaines pour limiter les dégâts de sanglier. Il explique aussi pour que ça fonctionne, il est important que l'entretien de ces clôtures soit fait. Alain Pradeilles ajoute que la fédération des chasseurs du Gard va mettre en œuvre une nouvelle technique de répulsif à base de piment dès cette année.

Les membres présents valident la proposition de rencontre avec les fédérations des chasseurs de la Lozère et du Gard.

Panneaux d'information et de sensibilisation :

Dominique Meffray-Daval explique que les services de l'État sont favorables à ce type de panneau dans la mesure où ils ne sont pas trop nombreux et surtout ciblés de façon pertinente sur la thématique Natura 2000. **Luc Capon** répond qu'il ne s'agit pas de mettre des panneaux partout mais de les placer sur des secteurs qui permettent de toucher les usagers de la rivière. Les estivants notamment ne sont pas toujours informés des bonnes pratiques à suivre en tant qu'usagers de la rivière via les autres outils de sensibilisation portés par le site Natura 2000. Il est proposé et validé pour l'année 2016 de travailler sur l'implantation des panneaux sur la partie lozérienne du site Natura 2000.

<u>Échange sur le futur poster de présentation du réseau Natura 2000 en Cévennes</u>: Différents échanges ont lieu sur la première version graphique du poster. Les remarques seront reprises et remontées au graphiste et cartographe du parc national des Cévennes pour améliorer sa lisibilité.

Le programme d'action 2016 est validé à l'unanimité par les membres du comité de pilotage.

6-Renouvellement de la structure animatrice

Dominique Meffray-Daval ajoute à l'ordre du jour ce point et demande à ce que le comité de pilotage se positionne pour le renouvellement de la structure animatrice.

À l'unanimité les membres valident le renouvellement de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons comme structure animatrice du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet.

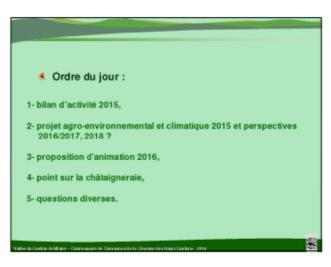
Clôture de séance

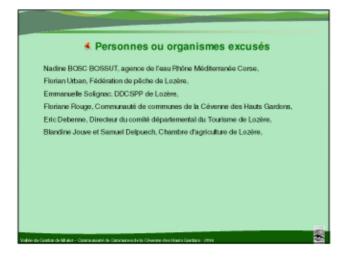
Luc Capon, après avoir remercié les membres de leur participation, clôture ce neuvième comité de pilotage.

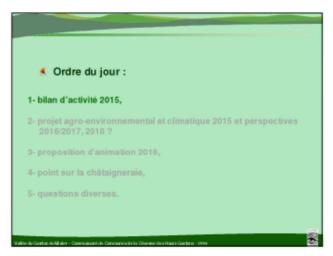


Annexe 1 : Diaporama COPIL















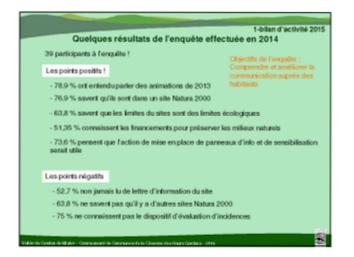


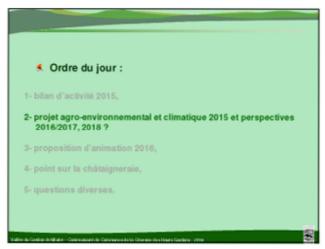


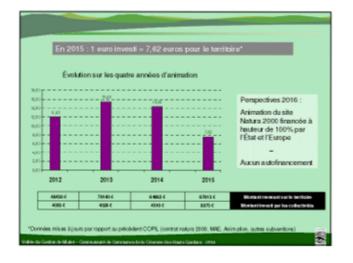




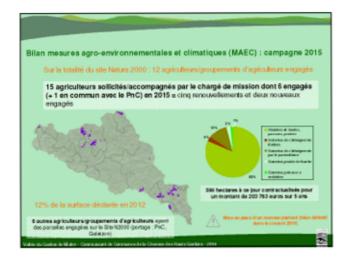


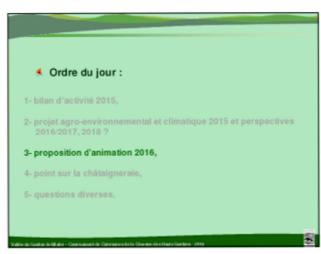










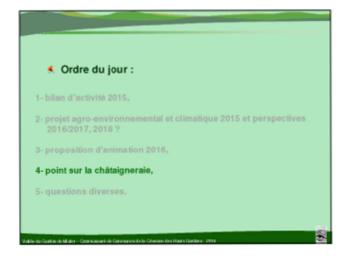




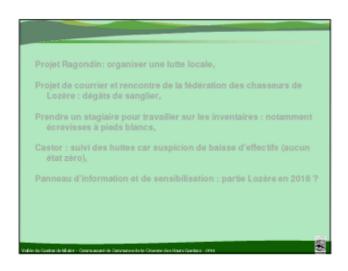














| Annexe 2 : 1 | nouvelle définition de la châtaigneraie | |
|--------------|--|--------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| A : | nimation du document d'objectifs du site Natura 2000 de la Vallée du | ı Gordon de Mielet |



Définition de l'habitat 9260

